



A l'intention des investisseurs professionnels en Suisse ou des investisseurs professionnels tels que définis par les lois en vigueur

Classification du fonds en vertu du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («Règlement SFDR» - Sustainable Finance Disclosure Regulation): **Article 8**

UBAM – SWISS SMALL AND MID CAP EQUITY

Une exposition à la croissance globale grâce aux actions suisses de petite et moyenne capitalisation de haute qualité

UBAM - Swiss Small and Mid Cap Equity est un portefeuille géré activement et concentré, composé à partir des fortes convictions de l'équipe d'investissement dans l'univers des petites et moyennes capitalisations suisses. Ces sociétés se caractérisent généralement par des revenus tirés de leurs activités à l'international, par des produits à forte valeur ajoutée et/ou par une spécialisation sur des segments de marché spécifiques, dans lesquels elles font souvent figure de leaders.

Points forts

- *Les petites et moyennes capitalisations suisses offrent une exposition à la croissance globale au travers de sociétés solides et bien gérées proposant des produits et des services à forte valeur ajoutée.*
- *Une solution permettant d'investir sur le marché des actions suisses tout au long du cycle de vie du CFROI®; autrement dit un mix de sociétés – soit en croissance, soit capables de surprendre le marché en maintenant durablement des niveaux soutenus de croissance et de CFROI® («fade-beating»), soit en phase de redressement*
- *Un portefeuille concentré et de conviction, composé des meilleures idées d'investissement de l'équipe sur un marché qui offre des opportunités attrayantes pour les «stock-pickers» de talent.*
- *Une stratégie visant une faible empreinte carbone par rapport à son univers d'investissement, et intégrant des critères ESG tout au long du processus d'investissement*
- *Une équipe de gestion expérimentée et stable, en charge de la gestion des actions suisses depuis 2006*
- *Obtention du label belge 'Towards Sustainability' au 1^{er} trimestre 2021***



*Source: ©Credit Suisse HOLT.

**Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

Thèse d'investissement

Les entreprises suisses sont connues pour être de grandes sociétés tournées vers l'international, souvent des fleurons de leur secteur. Cependant, l'univers des petites et moyennes capitalisations suisses comprend aussi des sociétés leaders du marché généralement spécialisées sur des segments de niche à l'échelle mondiale.

L'indice SPI Extra (indice des petites et moyennes capitalisations suisses) a affiché de fortes performances sur le long terme, portées par des taux de croissance sous-jacents généralement plus élevés, tandis que les indices SPI et SPI Extra ont tous deux enregistré des performances nettement supérieures à celles des marchés actions mondiaux. Le SPI Extra se compose de toutes les sociétés cotées sur le marché suisse, sauf les vingt plus grandes (qui constituent, elles, le SMI); l'indice est bien diversifié en termes d'actions et de secteurs.

Caractéristiques du fonds

UBAM - Swiss Small and Mid Cap Equity est un portefeuille concentré, composé de 45-65 titres de petite et moyenne capitalisation reflétant les plus fortes convictions de l'équipe. Cette dernière vise à identifier les sociétés les plus intéressantes en termes de création de valeur le long du cycle de vie du CFROI® (rendement interne du capital investi). Le cadre du cycle de vie du CFROI® constitue en effet la base de l'approche suivie par l'équipe en matière de valorisation fondamentale des sociétés. L'équipe cherche ainsi à identifier trois types d'actions en particulier: les titres d'entreprises «en croissance» dont le potentiel est sous-estimé par le marché, les actions de sociétés qui sont en mesure de surprendre le marché en maintenant durablement des niveaux soutenus de croissance et de CFROI® («beat the fade») et, enfin, les titres de sociétés qui sont à même de se réinventer durant les périodes difficiles.

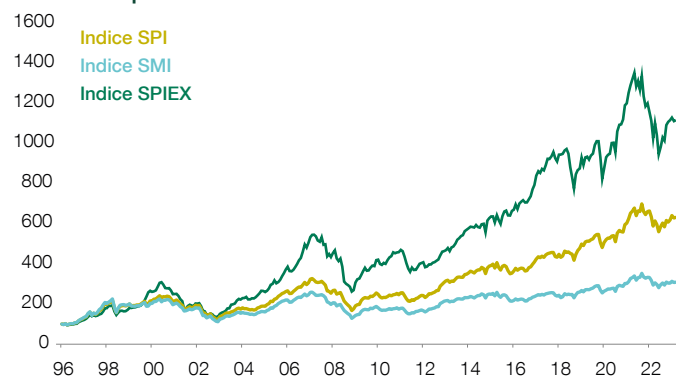
Le fonds vise à surperformer le SPI Extra, grâce notamment à une approche «bottom-up», ainsi qu'à une gestion active de la «tracking error» du portefeuille, comprise généralement entre 4 et 8%.

Des critères ESG sont incorporés tout au long du processus d'investissement. Ceci inclut notamment l'intégration de paramètres ESG, le processus de filtrage (screening) négatif (au travers d'une politique d'exclusion et d'un screening basé sur les normes en vigueur), ainsi que l'engagement auprès des sociétés et le vote par procuration, avec en outre un objectif de faible empreinte carbone.

Equipe d'investissement

- L'équipe se compose de quatre gérants de portefeuille dédiés, qui combinent plus de 50 ans d'expérience dans les marchés financiers, et peuvent s'appuyer sur la recherche globale issue de plus de 40 professionnels de l'investissement au sein de l'UBP.
- Le fonds est géré par Eleanor Taylor Jolidon, Coresponsable de l'équipe Actions Suisses et Globales de l'UBP basée à Genève, et par Bettina Baur, gérant de portefeuille senior.

Les actions suisses de petite et moyenne capitalisation: des performances solides sur le long terme, aussi bien en absolu qu'en relatif



Sources: UBP, Bloomberg Finance L.P. au 30.06.2023.
Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

Processus d'investissement

- Analyse «bottom-up» impliquant une recherche approfondie, tant fondamentale que quantitative, et notamment en termes de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), ainsi que des rencontres régulières avec les équipes dirigeantes des sociétés; l'équipe cherche à identifier des potentiels de performance de long terme encore non reflétés dans les valorisations, et ce en comprenant les avantages concurrentiels et les capacités de management de chaque société
- Perspective «top-down» issue des réunions avec les macro-économistes et les stratégestes, externes et internes, permettant à l'équipe de positionner le portefeuille selon les conditions de marché
- Construction de portefeuille fondée sur l'évaluation, par l'équipe, des perspectives des sociétés, des catalyseurs, et des risques, ainsi que de la contribution à la «tracking error»
- Objectif de faible empreinte carbone pour le portefeuille par rapport à son univers d'investissement
- Gestion du risque tenant compte du bêta du portefeuille, de la «tracking error» et des intercorrélations entre les différents titres
- Gestion active de la «tracking error» du portefeuille: l'équipe fait varier le niveau de risque en fonction de son point de vue sur les opportunités et l'environnement de marché

Caractéristiques

Nom	UBAM - Swiss Small and Mid Cap Equity	
Forme juridique	Compartiment d'UBAM, SICAV de droit luxembourgeois, UCITS	
Devise de référence	CHF	
Classe(s) d'actions disponible(s) couverte(s) contre le risque de change	EUR, GBP, SEK, USD	
Heure limite	13h00 (heure de Luxembourg)	
Date de lancement	Le 10.07.2015	
Investissement minimum	Aucun	
Liquidité	Quotidienne	
Commission de gestion applicable ¹	AC CHF: 1,00% IC CHF: 0,65% UC CHF: 0,65%	APC CHF: 0,65% IPC CHF: 0,40% UPC CHF: 0,40%
Commission de performance ²	20% au-dessus du SPI Extra TR (applicable uniquement aux actions portant la lettre P)	
Pays où la distribution est autorisée ³	AT, CH, DE, ES, FI, FR, IT, LU, NL, SE, SG, UK	
ISIN	AC CHF: LU1088703548 IC CHF: LU1088705832 UC CHF: LU1088708265	APC CHF: LU1088704785 IPC CHF: LU1088707291 UPC CHF: LU1088708935

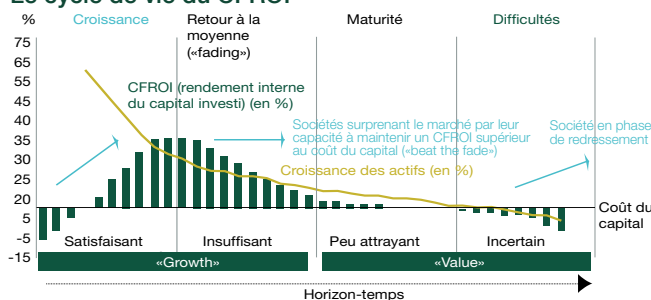
*Toutes les expositions de portefeuille indiquées sont telles que mesurées au moment de l'investissement, sauf mention contraire. Bien que l'UBP prévoie, d'une manière générale, de se conformer à ces expositions dans des conditions de marché normales, il s'agit d'objectifs, et non de restrictions d'investissement. L'UBP peut, sans en aviser au préalable les investisseurs, modifier ces expositions à tout moment et de telle sorte que cela lui paraisse consistant par rapport à son objectif d'investissement global en réponse aux conditions de marché ou à d'autres facteurs.

Comparaison des indices suisses

SPI	SMI	SPI Extra
'Swiss Performance Index'	'Swiss Market Index'	'Swiss Performance Index Extra'
Indice toutes cap. suisses	Indice grandes cap. suisses	Indice petites et moy. cap. suisses
Toutes les sociétés suisses cotées	Les 20 plus grandes sociétés suisses	SPI hors SMI
Indice 'total return' (perf. totale)	Indice des prix	Indice 'total return' (perf. totale)
~220 titres	20 titres	~200 titres

0%	40%	60%	80%	100%
SPI				
SMI				SPI Extra
Nestlé	Roche	Novartis	Autres	

Le cycle de vie du CFROI®



Sources: UBP, ©Credit Suisse HOLT.
Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

Paramètres d'investissement*

- Indice de référence: SPI Extra
- Nombre d'actions: généralement entre 45 et 65 titres
- Pondération maximale par action: 10%
- Part de liquidités: entre 0 et 5% du portefeuille

Principaux risques

Contrepartie, ESG & durabilité, liquidité.

Veillez vous référer au prospectus pour de plus amples informations sur les risques spécifiques et significatifs relatifs au fonds. Ce fonds n'inclut aucune protection quant à la future performance de marché, et vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le prospectus de ce fonds n'est pas disponible en français.

Ticker Bloomberg	AC CHF: USSMACC LX IC CHF: USSMICC LX	APC CHF: USMAPCC LX IPC CHF: USMIPCC LX
------------------	--	--

Gestionnaire	Union Bancaire Privée, UBP SA	
Banque dépositaire	BNP Paribas SA, Luxembourg Branch	
Administrateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch	

¹Seules les principales classes d'actions sont mentionnées. A: Standard; I: Institutionnelle; U: Type d'actions ne donnant pas droit à des rétrocessions, et également conforme au «RDR» au Royaume-Uni; C: Capitalisation; P: Commission de performance. D'autres classes d'actions sont disponibles.

²Le fonds vise à surperformer l'indice Swiss Performance Index Extra (l'«Indice de référence»). L'Indice de référence n'est pas représentatif du profil de risque du fonds et les positions du portefeuille s'éloigneront sensiblement de l'Indice de référence.

³Veillez noter que, selon les pays, certaines classes d'actions peuvent ne pas être enregistrées. Les investisseurs doivent s'informer à ce sujet avant toute souscription. Les souscriptions aux classes d'actions peuvent être effectuées uniquement sur la base de la FIB/KID (Feuille d'information de base) ou du DICI/KIID (Document d'information clé pour l'investisseur) (le cas échéant), du prospectus complet du fonds, ainsi que du dernier rapport annuel audité disponible – et du dernier rapport semestriel, si publié ultérieurement. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds, du distributeur général (Union Bancaire Privée, UBP SA, Genève), ou du représentant local pour le pays concerné. Les FIB/KID sont disponibles dans la langue de chaque pays dans lequel la classe d'actions est enregistrée, et sont accessibles sur le site internet de l'UBP: <https://www.ubp.com/fr/fonds>.

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il doit être utilisé uniquement par ses destinataires. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Ce document est destiné uniquement aux clients professionnels en Suisse ou aux clients professionnels, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur ce dernier. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans un pays ou territoire où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de le transmettre. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. **Les performances passées ne préjugent pas des résultats actuels ou futurs.** Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout investissement implique des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. De plus, l'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne constitue pas un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne remplace pas un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans un fonds dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le traitement fiscal de tout investissement dans le fonds concerné dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut être sujet à des modifications. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans un pays ou territoire où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (connu aussi sous le nom de «Règlement SFDR» (Sustainable Finance Disclosure Regulation)), les fonds sont tenus de publier certaines informations. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 6 du Règlement SFDR sont ceux considérés comme ne poursuivant pas une approche d'investissement qui promeut explicitement des caractéristiques environnementales ou sociales, ou qui a pour objectif l'investissement durable. Les investissements sous-jacents aux produits financiers concernés ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Notamment cette classification, les gestionnaires («Investment Managers») peuvent prendre en considération certains risques de durabilité comme présenté plus en détail dans le prospectus du/des fonds. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR sont ceux qui peuvent être sujets à des risques de durabilité au sens du Règlement SFDR. Les risques de durabilité et les «principales incidences négatives» (PAI - Principal Adverse Impacts) tels que prévus par le Règlement SFDR sont décrits dans le prospectus. De plus, et sauf mention contraire, tous les fonds appliquent la Politique d'investissement responsable de l'UBP, laquelle est consultable à l'adresse <https://www.ubp.com/fr/expertises-divestissement/investissement-responsable>.

L'UBP s'appuie sur des informations et des données recueillies auprès de fournisseurs de données ESG externes (ci-après les «Parties ESG»). Bien que l'UBP applique un processus rigoureux s'agissant de la sélection des dites Parties ESG, ces données peuvent se révéler incorrectes ou incomplètes. La méthodologie ESG propriétaire et les processus de l'UBP ne prennent pas nécessairement en considération de manière appropriée les risques ESG. Ainsi, à ce jour, les données relatives aux risques de durabilité ou aux PAI peuvent ne pas être disponibles, ou ne pas être systématiquement et entièrement communiquées par les émetteurs, et elles peuvent également être incomplètes et suivre différentes méthodologies. La plupart des informations sur les facteurs ESG sont basées sur des données historiques qui peuvent ne pas refléter les futurs risques ou performances ESG en lien avec les investissements.

Bien que les Parties ESG obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, les Parties ESG ne garantissent pas l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité des données mentionnées dans le présent document. Les Parties ESG déclinent toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, quant aux données mentionnées dans le présent document, et elles ne sont pas responsables des erreurs ou omissions que ce dernier pourrait contenir en lien avec les informations fournies. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, les Parties ESG ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, particuliers, à caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si celles-ci ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.

Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, FIB/KID ou DICI/KIID (le cas échéant), rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent (les «Documents juridiques des fonds») ne saurait être acceptée. Les FIB/KID sont également disponibles dans la langue de chaque pays dans lequel la classe d'actions est enregistrée et sont accessibles sur le site internet de l'UBP: <https://www.ubp.com/fr/fonds>. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse («UBP»), auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arion, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. La version anglaise du prospectus des fonds ainsi qu'une synthèse des droits de l'investisseur associés à un investissement dans les fonds sont disponibles sur www.ubp.com. La société de gestion d'un fonds peut décider de mettre un terme, ou conduire à mettre un terme, aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'Article 93a de la Directive 2009/65/CE. Le représentant et agent payeur suisse des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP, comme indiqué plus haut.

Le présent document est disponible dans les pays suivants:

Suisse: L'UBP est agréée et réglementée par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le siège social de l'Union Bancaire Privée, UBP SA («UBP») est sis 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse. ubp@ubp.com | www.ubp.com

Royaume-Uni: L'Union Bancaire Privée, UBP SA, Succursale de Londres, est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority - PRA). Elle est également assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority - FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.

France: La vente et la distribution en France sont assurées par Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - n° d'agrément GP98041; 116, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, France | T +33 1 75 77 80 80 | Fax +33 1 44 50 16 19 | www.ubpamfrance.com

Luxembourg: L'UBP exerce ses activités au Luxembourg au travers d'UBP Asset Management (Europe) S.A., une société de gestion («Management Company») régie par le Chapitre 15 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»). De plus, UBP Asset Management (Europe) S.A. agit en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatif («Alternative Investment Fund Manager», AIFM) agréé conformément à la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM»). A ce titre, UBP Asset Management (Europe) S.A. gère des organismes de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi de 2010, ainsi que d'autres types de fonds considérés comme des fonds d'investissement alternatif. Son bureau est situé au 287-289, route d'Arion, CP 79, 1150 Luxembourg, T +352 228 007-1, F +352 228 007 221.

Hong Kong: UBP Asset Management Asia Limited (CE N°: AOB278) (ci-après «UBP AM Asia») est autorisée par la Securities and Futures Commission (SFC) pour les activités de Type 1 (Négociation de valeurs mobilières), de Type 4 (Conseil en valeurs mobilières) et de Type 9 (Activités réglementées en matière de gestion d'actifs). Le présent document est destiné uniquement aux «Institutional Investors» ou aux «Corporate Professional Investors», et il n'est en aucun cas destiné à la distribution au public. Le contenu de ce document n'a pas été révisé par la SFC à Hong Kong. Tout investissement implique des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les investisseurs sont invités à consulter le prospectus du/des fonds concerné(s) pour de plus amples détails, et notamment concernant les caractéristiques du/des produit(s) et les facteurs de risque. Le présent document est destiné uniquement aux «**Institutional Professional Investors**», et il n'est pas destiné à être distribué au public. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien internet figurant dans ce document sont fournis uniquement à titre d'information, et ne constituent pas une forme de conseil. Les informations mentionnées dans ce document ne tiennent compte ni des objectifs d'investissement spécifiques, ni de la situation financière ou des besoins en investissement des investisseurs, et elles ne se substituent pas à un conseil professionnel. Il est vivement recommandé à l'investisseur, avant d'effectuer tout investissement, de solliciter les conseils de professionnels indépendants afin de s'assurer du caractère adéquat du produit d'investissement en fonction de ses objectifs d'investissement spécifiques, de sa situation financière et de ses besoins en investissement. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien internet figurant dans ce document ont été préparés de bonne foi. UBP AM Asia et l'ensemble de ses sociétés affiliées rejettent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. Les informations mentionnées dans le présent document peuvent être devenues obsolètes depuis sa publication. UBP AM Asia ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes, fiables ou exhaustives. En particulier, toutes informations recueillies auprès de sources externes ne sont pas nécessairement approuvées par UBP AM Asia, et UBP AM Asia n'a vérifié ni leur exactitude ni leur exhaustivité.

Singapour: Le présent document est destiné uniquement aux «Accredited Investors» et aux «Institutional Investors» au sens du Securities and Futures Act (Cap. 289) de Singapour (SFA) tel que précisé ci-après. Les autres personnes ne peuvent recevoir ce document, et ne doivent pas agir sur la base des informations figurant dans ce document, ni s'appuyer sur ces dernières. Les produits ou services financiers auxquels le présent document fait référence sont uniquement accessibles aux clients qui sont des «Accredited Investors» ou des «Institutional Investors» au sens du SFA. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de la Monetary Authority of Singapore (MAS). Par conséquent, ce document ainsi que tout autre document ou toute autre publication en relation avec l'offre ou la vente du/des produit(s) concerné(s), ou avec toute invitation à souscrire ou acheter le(s)dit(s) produit(s), peuvent uniquement être diffusés ou distribués, directement ou indirectement, à Singapour aux personnes suivantes: (i) les «Institutional Investors» au sens de la Section 274 ou 304 du SFA, ou (ii) les personnes éligibles au sens de la Section 275(1) ou 305(1) du SFA, ou toute autre personne conformément à la Section 275(1A) ou 305(2) du SFA, et aux conditions spécifiées à la Section 275 ou 305 du SFA, ou (iii) toute autre personne en vertu de toute autre disposition applicable du SFA, conformément aux conditions de ladite disposition. De même, le(s) produit(s) concerné(s) peut/peuvent être offert(s) ou vendu(s), ou faire l'objet d'une invitation en vue d'une souscription ou d'un achat, directement ou indirectement, uniquement auprès des différents types de personnes décrits ci-dessus. Le présent document n'a pas été révisé par la MAS.